### DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

ARRETE
REGLEMENTANT LE
STATIONNEMENT

### MAIRIE DE CABANNES

TRAVAUX DE CAROTTAGE

# **EXTRAIT**Du Registre des Arrêtés du Maire

127/2023 2 feuilles

Le Maire de CABANNES (Bouches-du-Rhône),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le décret 2006-1099 relatif aux bruits de chantier,

Vu la demande en date du 15/06/2023 pour une demande d'arrêté de police de la circulation pour des travaux de carottage, place de la mairie, place du 8 Mai, aux Arènes, dans le parc de la Mairie, esplanade et parking Saint-Michel, à Cabannes, effectués par l'entreprise « EURL ENTREPRISE RIEU », 1783, avenue John Fitzgérald Kennedy, 84200 CARPENTRAS.

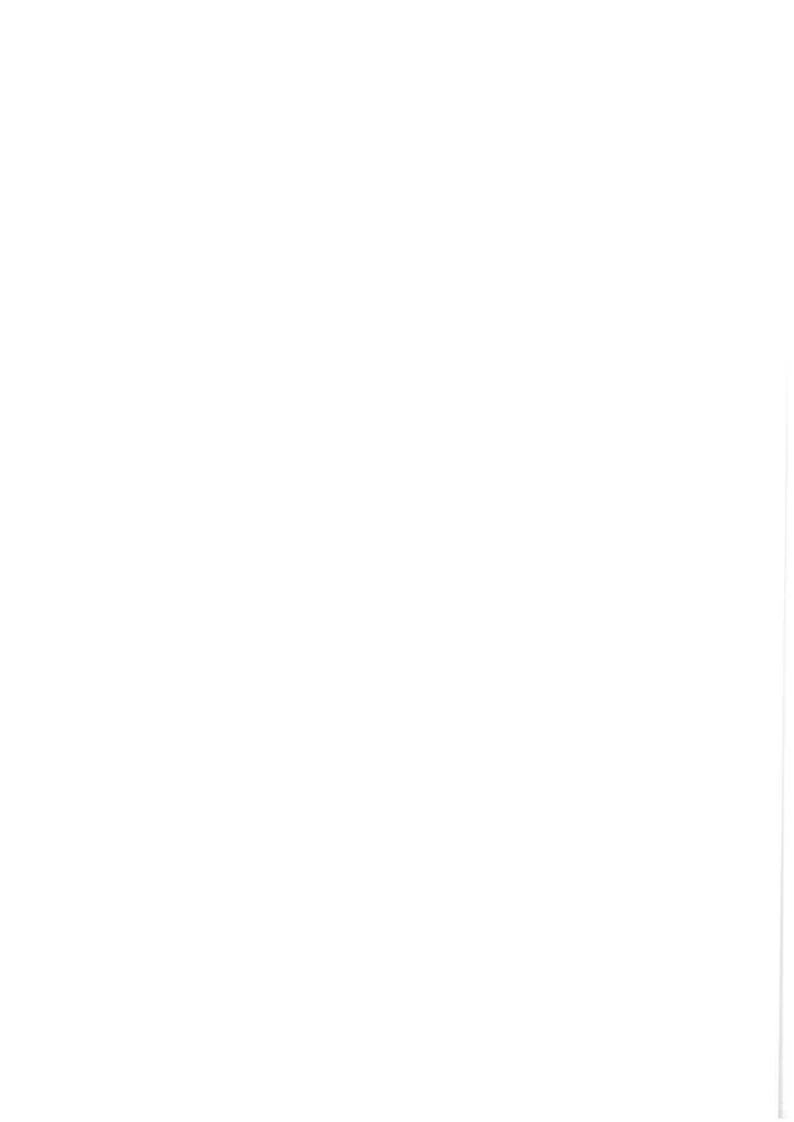
Considérant qu'à l'occasion des travaux effectués par l'entreprise « EURL ENTREPRISE RIEU », il y a lieu dans l'intérêt général et la sécurité publique de réglementer le stationnement sur les places et parkings concernés.

### ARRETE

ARTICLE 1: L'entreprise « EURL ENTREPRISE RIEU » est autorisée à réaliser des travaux de carottage sur les places et parking précités, à Cabannes, à partir du 19/06/2023 pour une durée de 15 jours calendaires.

ARTICLE 2: La circulation sur cette voie sera maintenue. Le stationnement sera interdit aux véhicules légers ainsi qu'aux poids lourds, sur les emplacements matérialisés par des barrières. Une signalisation sera installée par l'entreprise « EURL ENTREPRISE RIEU » pendant la période des travaux.

ARTICLE 3: Le présent arrêté sera affiché en Mairie ainsi que sur le lieu du chantier.



<u>ARTICLE 4</u>: Toutes infractions aux présentes dispositions sera constatées par procès-verbal conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route et tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

**ARTICLE 5**: L'entreprise « EURL ENTREPRISE RIEU » devra rendre la chaussée propre et libre à la circulation.

ARTICLE 6: La commune dégage toute responsabilité pour tout dommage résultant du fait de l'occupation et/ou des installations du pétitionnaire. Ce dernier est tenu d'informer son assureur de cette renonciation à recours contre la commune.

ARTICLE 7: Madame le Directeur Général des Services ainsi que les agents de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'Orgon.
- Monsieur RIEU Jonathan entreprise « EURL ENTREPRISE RIEU »
- Les agents de la police municipale de CABANNES
- Le responsable des services techniques de CABANNES

Fait en Mairie, le 15 juin 2023

Monsieur Le Maire,

Gilles MOURGUES

#### LE MAIRE.

<sup>-</sup>Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

<sup>-</sup>En vertu des articles L. 431-1 et L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, je vous informe que cette décision administrative peut faire l'objet :

<sup>-</sup>D'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ;

<sup>-</sup>D'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ; l'introduction d'un recours gracieux ou hiérarchique interrompt le délai de recours contentieux.

